

Compte-rendu du 3^{ème} conseil d'école 2021 – 2022

Vendredi 10 juin 2022

Présents :

Equipe Enseignante : M. Ravaud, Mme Dupraz, M. Lanoue, Mme Jossant, Mme Durand, Mme Séron, Mme Nickels, Mme Bailly, Mme Boniface, Mme Meier, Mme Bastien, Mme Aflalo, M. Ozanne, Mme Blanchard.

Représentants des Parents d'Elèves (GPIM) : Mme Roumet-Plissier, Mme Dufresne, Mme Goldspiegel, Mme Zayets, Mme Gam, Mme Guérin, M. Thévenot, Mme Nordine, Mme Caparros, Mme Troalen, Mme Ehrmann.

Représentants de la Mairie : Mme Letessier (Maire adjointe).

Absents / Excusés : M. Joubert (Maire), Mme Cahuzac (PE), Mme Barrez (GPIM), Mme Gaudibert (GPIM), Mme Jerez-Caisabanda (GPIM), Mme Couderc (GPIM).

Points « Ecole »

1. Visite de l'école

2. Effectifs des classes

REPARTITION DES ELEVES

			Effectifs Niveau	Classe
1	CP A	Mme DUPRAZ	80	26
2	CP B	M. LANOUE		27
3	CP C	Mme JOSSANT		27
4	CE1 A	Mme DURAND	80	26
5	CE1 B	Mme SERON		27
	CE1 C	Mme NICKELS		27
7	CE2 A	Mme BAILLY	62	26
8	CE2 B	Mme BONIFACE		26
9	CE2	Mme MEIER		24
	CM1			14
10	CM1 A	Mme CAHUZAC	70	28
11	CM1 B	Mme BASTIEN & M. CHARPENTIER		28
12	CM2 A	Mme AFLALO et Mme SANVIDO-LANOUE	72	23
13	CM2 B	M. OZANNE		25
14	CM2 C	Mme BLANCHARD		24
			TOTAL	364

3. Année scolaire 2022 - 2023

3.1. Prévisions d'effectifs

	Effectifs 2021-2022	Effectifs 2022-2023
CP	80	70
CE1	80	80
CE2	62	79
CM1	70	62
CM2	72	72
	364	363

Les normes départementales pour la carte scolaire sont les suivantes :

Fermeture	344
Blocage	351
Ouverture	386

3.2. Structure prévisionnelle et répartition des locaux

- 3 CP
- 3 CE1
- 3 CE2
- 2 CM1
- 1 CM1-CM2
- 2 CM2

Répartition des locaux :

- L'actuelle classe de CM1 A deviendra le CE2 C
- La classe de l'ancienne BDC deviendra le CM1-CM2
- La classe de CM2 C deviendra un CM1
- Toutes les autres classes resteront dans les mêmes locaux.

Remarques concernant les locaux : l'utilisation de l'ancienne bibliothèque comme salle de classe n'est pas une solution pérenne. Les fluctuations des effectifs nécessiteront l'installation de la 14^{ème} classe dans un local adapté. Cette salle, 8m² plus petite que les autres salles de classe de l'école, ne peut pas

accueillir plus de 24 élèves. Cette superficie ne permet pas d'installer les tables des élèves et le mobilier nécessaire au bon fonctionnement pédagogique d'un enseignant (il n'y a pas d'armoire pour stocker quoique ce soit dans cette salle, par exemple).

3.3. La mairie a-t-elle une projection sur les futures inscriptions ?

Vus les nombreux projets immobiliers en cours, qu'est-il prévu pour accueillir, dans de bonnes conditions, les enfants qui seront scolarisés à Marolles ?

Deux projets immobiliers sont actuellement à l'arrêt. Le projet « Windsor » (« Le clos de Montmidi », près du centre de loisirs) suit son cours.

Au vu des projections envoyées par Windsor, il n'y a, pour le moment, pas de répercussion sur les écoles, au vu de la composition des familles qui se sont portées acquéreurs de 9 résidences principales et 6 résidences « investissements ». Certaines familles marollaises se sont portées acquéreurs dans la résidence « Windsor » ce qui libèrera, mathématiquement, d'autres logements sur la commune.

3.4. Qu'en est-il de la construction de la nouvelle école ?

Le projet « Secteur Gare » est à l'arrêt. La mairie n'a aucune information nouvelle à communiquer sur la construction de la future école prévue dans ce secteur.

3.5. Mouvement des enseignants.

- Départs : Mme Bastien, M. Charpentier, Mme Blanchard.
- Trois nouveaux enseignants seront nommés à la prochaine rentrée scolaire.

4. PPMS et exercices de sécurité

4.1. Exercice « Evacuation Incendie »

- Date : Jeudi 17 mars 2022.
 - **Bâtiment 1 :**
 - Déclenchement de l'alarme : 09h38.
 - Temps d'évacuation : 1 min 40s.
 - Remarque : RAS.
 - **Bâtiment 2 :**
 - Déclenchement de l'alarme : 9h44
 - Temps d'évacuation : 39s.
 - Remarque : RAS.

4.2. Exercice « Confinement Intrusion attentat »

- Date : Jeudi 02 juin 2022.
- Déclenchement de l'alarme : 08h18.
- Temps de mise à l'abri : 2min 15s.
- Durée du confinement : 20 min.
- Remarque : RAS.

Il reste encore un exercice « évacuation Incendie » à faire cette année.

Les parents sont prévenus qu'il est fort probable qu'un exercice de confinement soit programmé en fin de journée l'année prochaine.

5. Point coopérative scolaire

Solde 2020-2021		6 274,25 €
Références	Débits	Crédits
Cotisation OCCE	710,15€	
Coopérative parents début d'année		5 382 €
Régies d'avance	2 700 €	
Photos individuelles		2 309,99 €
Volants badminton	60 €	
Module Santé Sécurité USEP	1 300 €	
Ateliers Artistiques	1 090,88 €	
Jeux pour les cours	1 211,86 €	
Machine et aérosol tracés jeux de cours	890,88 €	
Salon du livre : visites et rencontres	600 €	
Coupes récompenses Cross	216 €	
Gobelets Cross	356,04 €	
Récompenses concours dessins	95,52 €	
Solde		4 734.91 €

6. Vie de l'école

6.1. Actions de cette année scolaire

- Participation à la dictée ELA et à l'opération "Mets tes baskets et bats la maladie".
- Ateliers « Apprendre à porter secours » avec l'USEP pour les classes de CM2.
- Ateliers d'arts plastiques autour du rêve pour toutes les classes de l'école.
- Ateliers "Cœur Essonne".
- Ateliers SNCF.
- Formation Savoir Rouler à Vélo (Partenariat avec la Fédération Française de Vélo et le club sportif de Marolles).
- Semaine « Jeux de société » (projet commun aux trois écoles de Marolles).
- Tennis (Partenariat avec le club de tennis de Marolles) pour les classes de CP, CE1 et CE2.
- Projet PACTE « Batucada » (orchestre de rue brésilien) pour les trois classes de CM.2
- Salon du livre de Saint Germain-les-Arpajon : participation de toutes les classes avec visite du salon ou accueil d'un auteur à l'école.
- 100ème jour d'école : tous les élèves des classes de CP, CE1 et CE2 l'ont célébré le vendredi 8 avril par des activités et des défis autour du nombre 100.
- CROSS de l'école élémentaire sur le stade.
- Journées à thème :
 - Jeudi 17 mars 2022 : Venir à l'école avec un vêtement vert ou une touche de vert.
 - Lundi 21 mars 2022 / Journée mondiale de la trisomie 21 : Venir à l'école avec des chaussettes différentes.
- Organisation d'un concours de dessins.

A venir : Semaine des arts en juillet.

- Délégués des classes :

La dernière réunion des délégués s'est tenue le vendredi 3 juin. Les suppléants ont été très réactifs, impliqués et motivés.

Les délégués souhaitent reconduire le concours de dessin l'an prochain sur le thème des animaux imaginaires : dragons, licornes, sorcières, ... Ce thème un peu compliqué pour les plus petits sera validé l'an prochain.

Les idées des délégués pour les cours de récréation :

- Plus de jeux mis à disposition :
 - Ballons/balles.
 - Diabolos.
 - Balle fusée.
 - Bâton du diable.
 - Javelot en mousse.
 - Cible mobile à poser au sol.
 - Raquettes de badminton.
 - Frisbee en mousse.
 - Foulards (pour jouer à la queue du loup).
 - Rubans de GRS : à acheter ...
- Un panier de basket fixé à un mur
- Des cages de foot portables mais solides
- Bilboquets / cordes à sauter / cerceaux : matériel à renouveler

Dès à présent, les élèves peuvent ramener des billes (entre 10 et 15). Les callots, boullards, mammouths, ... ne sont pas autorisés. Les billes devront être rangées dans une trousse ou une « banane », portée à la taille.

Il y a eu un vrai débat sur le respect à porter au matériel / sur le rangement : « l'argent ne tombe pas du ciel » - « Arrêtez d'acheter des jeux si on n'est pas capable d'en prendre pas soin », ...

Une réflexion sur le rangement du matériel sera menée, avec les élèves, l'année prochaine.

Les délégués souhaitent également la rédaction d'un règlement de cour (code de bonne conduite des jeux de cour) avec sanctions en cas de non-respect des règles.

6.2. Sorties scolaires de fin d'année

- Mardi 14 juin 2022 - Classe de CM2 B : Philharmonie de Paris
- Lundi 20 juin 2022 - CE2/CM1 et CM1 (3 classes) : Château de Vaux le Vicomte
- Mardi 21 juin 2022 - Classes de CM2 A et C : Philharmonie de Paris
- Vendredi 1^{er} juillet 2022 - CP, CE1 et CE2 (8 classes) : Château de Breteuil

6.3. Plan numérique

L'achat du matériel prévu dans le cadre du plan numérique (ordinateurs portables pour les classes, Chromecasts, visualiseurs de documents, haut-parleur) a été abordé lors d'une première réunion le 10 mars 2022. Ces achats ont été confirmés lors d'une réunion le 23 mai 2022 pour une installation et mise à disposition de l'école en début d'année scolaire 2022-2023.

M. Ravaud a reçu, le jeudi 09 juin, les identifiants de connexion à l'ENT ONE. Il espère une mise en route de l'ENT durant la période 1 de l'année scolaire 2022-2023.

7. Organisation des élections des représentants de parents d'élèves 2022 – 2023.

M. Ravaud souhaite organiser les élections des représentants des parents d'élèves 2022-2023 exclusivement par correspondance.

Le conseil d'école est favorable à l'organisation des élections des représentants des parents 2023-2023 exclusivement par correspondance.

8. Projets artistiques 2022-2023.

8.1. Projet fresque murale : Réalisation d'une fresque murale avec l'artiste Alexis Ferrier.

Le fil conducteur ou le thème principal sera déterminé par l'équipe pédagogique et sera décliné dans chaque classe avec des thèmes comme « Les différences », « Le bien vivre ensemble », « Les droits des enfants », ...

Etapas du projet :

1^{er} TEMPS : 4 classes par jour.

Présentation du métier d'auteur illustrateur et présentation des livres aux enfants.

Présentation de dessins originaux et de techniques de dessin.

2nd TEMPS : Travail sur le sujet choisi. Les enfants dictent leurs idées et l'artiste les dessine sur de grandes feuilles Canson au tableau.

La fresque murale sera réalisée sur 14 plaques de contreplaqué de 2,50m x 1,20m. Les plaques seront installées sur les murs extérieurs de l'école côté cours de récréations 1 et 2.

Financement (hors achat des plaques de bois) :

Dépenses

Interventions de M. Ferrier – Auteur Illustrateur -	
Total T.T.C :	5 317,20€

Recettes

Subvention de la mairie sur le budget 2022	1 000€
Subvention de la mairie sur le budget 2023	1 000€
Solde du budget sorties scolaire 2022	1 000€
Ressources de l'école (Coopérative scolaire)	2 317,20€
Total T.T.C :	5 317,20€

M. Ravaud remercie la maire pour les subventions accordées et pour le report du solde de budget « sorties scolaire 2022 » sur ce projet artistique.

Le volet financier du projet est validé, il restera à compléter le projet pédagogique à la rentrée.

8.2. Projet « Rêve studio » en Résidence territoriale artistique et culturelle en milieu scolaire.

Ce projet, coconstruit avec les artistes en résidence au CAC de Brétigny sur Orge, s'inscrit dans la continuité du projet « Les rêves » de l'année scolaire 2021-2022.

Les ateliers porteront sur des productions filmées où les élèves s'exprimeront devant leurs œuvres artistiques réalisées cette année.

Financement :

Dépenses

Interventions de L. Burucoa et A. Salama – Auteur Illustrateur -	
Total T.T.C :	13 000€

Recettes

DRAC Ile de France	8 000€
Cœur d'Essonne Agglomération	5 000€
Total T.T.C :	13 000€

Ce projet a été transmis pour validation aux services de la DRAC et du CAC de Brétigny sur Orge.

9. Utilisation du stade sur le temps scolaire.

Les enseignants rencontrent de plus en plus de difficultés à partager l'espace du stade avec les autres usagers : musique très forte, jets de ballon dangereux, partage de l'espace compliqué...

Sans aller jusqu'à une « privatisation » de cet espace pour les scolaires, serait-il possible que la mairie affiche un règlement et/ou une charte de bonne conduite qui permettrait aux classes une utilisation prioritaire de cet espace et toute sécurité ?

La mairie verra ce qu'il est possible de faire.

L'école demande de nouveau l'installation de barrières le long des fenêtres des classes du bâtiment 2. Les passages des usagers, des autres élèves, d'engins motorisés... devant les fenêtres, avec parfois des intrusions dans la classe (têtes, mains...) rendent les cours compliqués à certains moments et génèrent une insécurité pour ces classes. La modification demandée n'influera pas sur la circulation sur l'espace public.

Questions des représentants des parents

10. Salle informatique : état des lieux et usage de la salle par les élèves ?

Le passage à Windows 10 de tous les ordinateurs provoque de si grands ralentissements de fonctionnement que les classes ne sont pas en mesure d'utiliser la salle informatique.

Les dysfonctionnements du réseau interne à la salle informatique ne permettent pas non plus une utilisation « pédagogique » de ce matériel.

La société M2i, qui s'occupe de l'entretien des ordinateurs, préconise le remplacement, à minima, des unités centrales qui ont plus de 10 ans.

Le GPIM s'inquiète que les élèves ne bénéficient plus, depuis des années, de cet apprentissage qui fait partie des programmes scolaires. Les 6^{èmes} sont évalués, dès la rentrée, sur leurs compétences informatiques. Ceux de Marolles sont pénalisés par cette situation.

Ne serait-il pas possible, dans l'attente du remplacement du matériel, de louer des ordinateurs ? L'entretien serait de facto inclus dans cette location.

L'utilisation des tablettes ne remplace pas l'apprentissage spécifique de l'utilisation d'un ordinateur.

La mairie étudiera le remplacement des ordinateurs de la salle informatique pour voir la faisabilité de ce financement sur le budget 2023.

11. Point installation de la fibre / Wifi / Internet à l'école : état des lieux ?

Il y a, actuellement, une box ADSL dans chaque bâtiment. L'installation de la Wifi est faite.

Malgré quelques ralentissements, les classes sont connectées à internet avec un débit convenable pour des connexions ADSL.

Le raccordement à la fibre nécessiterait un nouveau changement de numéro de téléphone de l'école : cela n'est pas possible.

Il est fort probable que le raccordement fibre soit effectif après la date de fin de contrat avec l'actuel fournisseur internet, soit en janvier 2023.

12. "Echanges" GS/CP prévus ?

Le mardi 28 juin après-midi, les élèves de grandes sections seront accueillis dans les classes de CP pendant que ceux du CP retourneront dans leurs anciennes classes de GS.

D'autres actions seront finalisées lors du conseil de cycle du mardi 14 juin.

13. Visite du collège pour les futurs 6^{èmes} ?

Les classes de CM2 seront accueillies au collège selon le planning suivant :

Jeudi 09 juin

- 9h00 – 12h30 : CM 2 A
- 13h45 – 16h00 : CM2 C

Jeudi 16 juin

- 9h00 – 12h30 : CM2 B

14. L'équipe enseignante souhaite-t-elle renouveler le Festival du livre ?

L'équipe enseignante souhaite renouveler le festival du livre.

La recette du Festival du Livre 2022 s'élève à **2 984.79 €** soit une donation égale à **596.96 €** (20% de la recette) pour l'école. Cela permet à chaque classe de commander des livres directement sur le site.

15. Fournitures scolaires - Partenariat avec La Plume du Page et le GPIM pour distribution aux parents.

Le GPIM propose, avec la librairie **la Plume du page (Arpajon)**, l'achat groupé et la distribution des fournitures scolaires pour la prochaine rentrée de vos enfants.

Les fournitures sont adaptées au niveau de l'enfant et conformes à la liste donnée par l'école Elémentaire Roger Vivier.

Si cette proposition vous intéresse, vous pouvez :

- compléter le bon de commande et faire un chèque à l'ordre de *La Plume du Page*,
- remettre le tout (bon de commande + chèque) à l'école, qui fera le lien avec le libraire.

Pour les autres règlements (CB, espèces, chèques-entreprises...), il est possible de se rapprocher de la librairie.

Pour le retrait des commandes :

- les représentants de parents du GPIM vous proposent de récupérer les commandes nominatives et de les distribuer aux familles **le mardi 12 juillet et le lundi 29 août**, de 17h à 19h, avenue du Lieutenant Agoutin (à côté du Cosec),
- dès que la commande est arrivée à la librairie d'Arpajon, les familles les récupèrent elles-mêmes.

Les parents n'ont **aucune obligation d'achat** à la librairie « La Plume du Page ».

Date limite de retour des bons de commandes à l'école, **le vendredi 24 juin 2022.**

M. Ravaud a transmis les listes de fournitures scolaires (Ecole et Plume du page) aux futurs élèves de CP.

16. Fête de fin d'année le samedi 25 juin 2022 : exposition des œuvres faites par les enfants durant l'année -> publication dans l'Info Mag de la ville en Octobre prochain ?

Le GPIM fera des photos durant la fête des écoles (en prenant soin de flouter les visages).

Un article (qui sera envoyé au service communication de la mairie pour parution dans l'Info Mag de la rentrée) sera rédigé en collaboration avec les directrices et directeur des 3 écoles marollaises afin d'expliquer les œuvres faites par les enfants tout au long de l'année scolaire.

Point Mairie

17. Modalités d'accueil des enfants en périscolaire pendant les travaux du centre de loisirs.

En raison de l'absence de M. Delmotte, qui n'est pas membre du conseil d'école, la mairie ne peut présenter que les éléments suivants :

- Les travaux d'agrandissement du centre de loisir commenceront en septembre 2022. Ces travaux devraient durer une année.
- L'accueil du matin, pour les élèves de l'école Maternelle R. Vivier et les élèves de l'école Elémentaire R. Vivier, sera organisé dans le préau de l'école élémentaire.
- Pour la garderie du soir, la mairie utilisera ce même préau, des salles de classes de l'école élémentaire et la salle des fêtes pour la mise en place d'ateliers.

L'équipe enseignante et le GPIM ne souhaitent pas l'utilisation des salles de classes comme garderie : il y a dans les classes et dans les cases le matériel pédagogique de l'enseignant(e) et le matériel personnel des élèves. De plus, les enseignants travaillent dans leur salle de classe après l'école notamment pour corriger les cahiers de leurs élèves, afin de ne pas avoir à les emporter chaque soir à leur domicile.

Madame Letessier rappelle que l'avis du conseil d'école est sollicité à titre consultatif. Elle indique que si les locaux de l'établissement scolaire ne peuvent être utilisés par le périscolaire, cela posera souci pour accueillir les enfants lorsque le centre de loisirs sera en travaux.

Elle rappelle également le caractère non obligatoire de l'organisation d'un accueil périscolaire par la mairie.

La mairie communiquera aux parents l'organisation retenue pour l'organisation du temps périscolaire.

La séance est levée à 20h11.

Monsieur Ravaud remercie les membres du conseil d'école pour leur présence lors de ce conseil d'école.

Bonne continuation aux parents d'élèves qui quittent l'école et qui ne seront plus présents l'année prochaine et bonnes vacances à tous.

J. RAVAUD
Directeur de l'école


ECOLE ELEMENTAIRE
ROGER VIVIER
91830 MAROLLES-HUREPOIX
☎ 0178830187 / 0910423R